



NATIONS UNIES

UNVSA COLLECTION

CONSEIL

DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/11663/Add.48

14 novembre 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du
cessez-le-feu dans le secteur Israël-Liban

Le général E. A. Erskine, chef d'état-major de l'ONUST, a soumis le rapport spécial ci-après concernant l'évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban du 10 au 13 novembre 1977 inclusivement :

1. Des violations terrestres et aériennes de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) entre Israël et le Liban ont continué de se produire pendant la période considérée, mais à un moindre degré et avec moins d'intensité qu'il n'a été signalé dans le dernier rapport spécial (S/11663/Add.47).
2. Les observateurs du PO Ras (CA 1920-2785) 1/ ont entendu ce qui leur a paru être cinq coups de mortier tirés par les forces de facto à proximité de Bent Jbail au Sud Liban (CA 1908-2805). Ils ont vu les projectiles tomber à proximité d'Yiron en Israël (CA 1923-2757) entre 5 h 22 et 5 h 35 TU. Peu après, entre 6 h 02 et 6 h 55 TU, ils ont vu les forces israéliennes tirer 30 coups de mortier et de pièce d'artillerie, qui sont tous tombés à proximité de Bent Jbail.
3. Les PO Lab (CA 1643-2772) et Hin (CA 1770-2790) et le poste avancé de Naqoura (CA 1629-2805) ont observé huit avions à réaction des forces israéliennes (Phantoms et Mirages) volant à altitude moyenne pénétrer l'espace aérien libanais à 12 h 58 TU le 11 novembre. Les avions volaient en direction du Nord vers Tyr (CA 1690-2970), et ils sont restés dans ce secteur pendant plus d'une heure. Ils ont quitté l'espace aérien libanais à 14 h 38 TU. Les observateurs n'ont pu observer directement leur activité près de Tyr en raison de la forte nébulosité dans ce secteur.
4. Le PO Ras a en outre signalé quatre franchissements de la LDA par des forces israéliennes ou des civils israéliens les 10, 11 et 13 novembre près du point 1955-2775, environ trois kilomètres au sud d'Ataroun (pénétration maximum 400 mètres chaque jour). Les violations ont été le fait d'une équipe de travaux composée d'un bulldozer, d'une jeep et d'une automobile civile. Etant donné la distance d'observation et le fait qu'ils continuent d'être privés de leur liberté de mouvement (voir S/11663/Add.46, par. 1), les observateurs n'ont pas été en mesure de déterminer la nature exacte des travaux effectués par le personnel israélien. Trois survols de reconnaissance par des avions à réaction des forces israéliennes ont en outre été observés le 13 novembre.

1/ CA : coordonnées approximatives.